



COMPTE-RENDU CONSEIL DE LA FORMATION DU 20/05/2015

1/ informations du Vice-Président

Il excuse l'absence du Président en raison d'une réunion à Paris.

Formation Postbac : une réunion des directeurs d'IUT et du rectorat a eu lieu suite à la demande des IUT. Un groupe de travail sera mis en place en amont de la commission académique de la formation post bac pour une mise en phase des créations DUT et BTS par rapport aux bassins d'emplois.

Heures complémentaires : décision prise en CA, le plafond est fixé à 192 h/enseignant et peut être augmenté de 64 h s'il s'agit de formation continue.

Accréditation : le travail sur la lettre de cadrage pour la prochaine accréditation fera l'objet d'une présentation lors du prochain CF le 23 juin et un séminaire est prévu début juillet avec les porteurs de mentions. La procédure sera beaucoup plus lourde. Elle est composée d'un cadrage national imposé et un cadrage propre à l'établissement.

Une remarque est faite sur la nécessité de dialogue entre collegiums et direction centrale pour voir avec les acteurs de terrain la faisabilité des demandes.

Un représentant des étudiants demande si la participation des étudiants est prévue.

- La note de cadrage le prévoira, ils seront associés.

Une question est posée pour savoir si des mesures dérogatoires sont prévues pour les HC dans le cadre d'absence de longue durée (1 an) d'un enseignant.

- Ce point n'a pas été abordé, mais la notion de dérogation existe, et une situation peut être dérogatoire.

Un compte rendu du travail des chargés de missions relevant du CF sera présenté lors d'un prochain conseil.

Pôle Lorrain de l'enseignement Supérieur : deux réunions plénières ont eu lieu, 3 thèmes ont été mis en avant, prochaine réunion en juin.

2/ Approbation du compte rendu du conseil de la formation du 25 février 2015 (version corrigée)

Vote : U moins 1 Abstention

3/ Approbation du compte rendu du conseil de la formation du 31 mars 2015

Vote : U moins 1 Abstention

4/ Formations

4.1 Calendriers universitaires pédagogiques spécifiques 2015-2016.

Il a déjà été présenté et voté au CA. La modification est liée au nouveau calendrier suite à la fusion des régions.

Vote : Unanimité

4.2 Habilitations à délivrer les certificats d'études supérieurs CES de chirurgie dentaire

Ils seront intégrés dans la prochaine habilitation.

Vote : Unanimité

4.3 Demandes de :

** Ouverture de parcours et de filières dans les masters MEEF (et présentation des évolutions de l'ESPE, point 5 de l'ordre du jour)*

La présentation est faite par F. SCHNEIDER qui rappelle l'origine de la création de l'ESPE suite à réforme de la formation mise en place au 1/9/2013. Cette réforme est suivie et évaluée ; un rapport d'activité annuel est présenté. Elle fonctionne avec un conseil d'école et un conseil d'orientation scientifique et pédagogique, travaille avec le réseau des ESPEs.

Le budget de projet est réparti entre l'UL et le rectorat, d'autres apports sont possibles (collectivités locales par exemple).

Une nouvelle catégorie d'étudiants doit être créée à partir de septembre 2015 pour les étudiants déjà titulaires d'un master MEEF (Etudiants Fonctionnaires Stagiaires) qui devront être formés en formation initiale et en formation continue. Une nouvelle formation est à créer : l'alternance professionnalisante.

La formation de la nouvelle région ALCA entrainera une nouvelle répartition des filières.

Les filières professionnelles ou technologiques nécessitent de petits effectifs, mais beaucoup de départs en retraite auront lieu dans les prochaines années et il est nécessaire de former des remplaçants. La Lorraine est bien placée et il y a peut-être une opportunité à saisir pour mettre en place une nouvelle formation susceptible de s'adresser à des étudiants ayant suivi un cursus DUT ou LP.

La participation du Rectorat augmente avec la mise à disposition de 15 ETP.

Pour la rentrée 2015, on enregistre une hausse de 50 % des préinscrits en M1.

Plusieurs remarques sont faites : Cette augmentation des effectifs n'entraînera pas celle du financement ; d'autres filières auront moins d'étudiants ; quelles possibilités pour ceux qui ne réussiront pas le concours ?
- Le nombre de postes du 1^{er} degré est en hausse, il y a 350 candidats pour 300 postes. Une orientation est possible vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation.

Question d'un représentant des étudiants : pourquoi du français et des mathématiques en M1 alors que la formation devrait être professionnelle ?

- Le concours comporte ces épreuves, il est nécessaire d'y préparer les étudiants.

** Ouverture de deux parcours*

1° Ethique et pratique de l'enseignement : pluridisciplinaire, adossé à plusieurs laboratoires de recherche. Le public visé est essentiellement celui de la formation continue.

Vote Unanimité

2° Parcours hôtellerie : répond à la demande de l'Education Nationale, il existe une seule formation à Toulouse. Insertion dans les autres parcours et partie spécifique prise en charge par des moyens rectoraux.

Vote Unanimité

** Création DU Management Général d'un Site industriel Agro-alimentaire (L-INP)*

Présentation par Frantz Fournier

Cette création répond à une demande des industriels pour la formation des directeurs de sites de production. Elle s'adresse à des cadres déjà en place qui ont besoin d'acquérir des compétences transverses et managériales.

Vote : Abstention 10- Pour 16

** Création DU Expert en Géosciences Appliquées (L-INP)*

Présentation par Jean-Marc MONTEL

Réponse à la demande exprimée par différents secteurs industriels pour la formation de leur personnel, adaptation de la formation aux besoins exprimés. Le cadre actuel est l'inscription sous statut de « formation continue ».

L'annexe financière doit être revue.

Vote : Abstention 8 (dont UNSA) Pour 15

* *Ouverture du parcours franco-allemand de management du tourisme international ISFATES*

Vote : Abstention 6 Pour 16

4.4 Modification de maquettes

Pas de remarques particulières.

Collegium Technologie :

Vote à l'unanimité pour toutes les modifications.

Collegium Sciences et Technologie : Le collegium a suivi les propositions des composantes. Avis défavorable si coût supplémentaire.

Mise au vote, modifications accordées sur des avis identiques à ceux du Collegium : Unanimité

4.5 Droits universitaires 2015-2016

* *Droits universitaires*

Le tarif ne sera pas connu avant fin juin, vote sur le principe général de tarification.

Vote : Unanimité

* *Tarification des certifications*

Vote : Unanimité

4.6 formations par apprentissage : demandes d'ouverture 2016

Pas de demandes de la région (appel d'offre) car année de transition, mais choix sur les listes des années précédentes. Le CFA de l'UL voit un élargissement de son spectre sur proposition de la région.

Le manque de clarté dans les choix rend une remise à plat nécessaire.

Vote : Abstention 15 - Pour 6

6/ Participation de l'Université de Lorraine à l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France (IAVFF)

Peu d'informations. Vote sur la proposition de reporter ce point

Vote : Unanimité

7/ Désignation de 3 membres du Conseil de la Formation pour le Groupe de Travail « Séances des Conseils à distance »

3 candidats se présentent et sont élus. : Mme FAY-VARNIER, M. HEULLUY, M. MATUSZIAK.

Vote : Unanimité - Abstention : 1

8/ Présentation du Schéma Directeur Handicap

Le handicap est un axe fort de la politique de l'établissement. La commission handicap a été créée en janvier 1994 et rencontre une implication forte des directions. 8 objectifs et 11 actions prioritaires ont été définis. Le projet a été validé par toutes les instances et la commission handicap se réunira en juin.

* *Stagiaires de formation continue en situation de handicap*

Le schéma est identique à celui de la formation initiale, mais le financement reste à trouver. Une possibilité serait d'utiliser le prélèvement de 10 % sur les recettes de FC. Les crédits ministériels constituent une contribution mais ne suffisent pas.

(Point non soumis au vote)

* *Régimes spéciaux d'étude*

Beaucoup d'étudiants sont confrontés à une situation de grandes difficultés. L'objectif est la mise en œuvre des différents statuts dès la rentrée 2015.

Une remarque est faite sur le texte proposé, dans les IUT, la décision incombe au Conseil de l'IUT et non au président de jury.

Vote : Unanimité - 1 abstention

9/Questions diverses

Problème de l'amplitude d'ouverture des BU : ce point est toujours en discussion. L'ouverture de salle de travail hors BU serait à envisager. Il n'est pas possible de trouver une solution commune pour l'ensemble de l'UL et un travail site par site est nécessaire.

Vos élus UNSA : Janine PERREAU, Muriel SCHLATTER